



Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

OSCAR, le jeu-concours élèves transfrontalier de maquettes
d'architecture 2025/2026 – 18^{ème} édition

RÈGLEMENT 2025/2026

« Une scène pour des histoires | Eine Bühne für Geschichten »





Sommaire

Introduction	p.3
Article 1 : Inscription et conditions de participation	p.4
• Date et modalités d'inscription	
• Interventions dans les classes et pass Culture	
• Échanges transfrontaliers	
• Dossier thématique	
Article 2 : Caractéristiques des maquettes	p.7
• Nombre	
• Matériaux	
• Support	
• Poids et taille	
Article 3 : Modalités de rendu des projets	p.8
Article 4 : Composition et délibération du jury	p.9
Article 5 : Récompenses	p.9
Article 6 : Remise des prix	p.9
Article 7 : Gestion des données	p.10
Annexes :	
• Annexe 1 : Liste des contacts de référent-es par ville	p.12
• Annexe 2 : Formulaire d'inscription	p.13
• Annexe 3 : Demande d'intervention d'un-e professionnel-le en architecture	p.14



Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

Introduction

Chaque année, la Maison européenne de l'architecture – Rhin supérieur (MEA) organise un jeu-concours transfrontalier de maquettes d'architecture en étroite collaboration avec ses partenaires l'Académie de Strasbourg (F) et l'Architektenkammer Bade-Wurtemberg (D). Ce jeu-concours s'adresse à toutes les classes de la maternelle au lycée de la région du Rhin supérieur.

Le thème de l'édition 2025-2026 est « Une scène pour des histoires ».

Envie de vous émerveiller, de jouer, de construire des mondes imaginaires ? Bienvenue au théâtre !

Les théâtres sont des lieux de spectacle où les espaces sont bien réfléchis : situation, accès, relation au public, acoustique, décors... De l'amphithéâtre antique avec le paysage comme décor, au théâtre de Bussang dans les Vosges où son arrière scène s'ouvre sur la forêt, du théâtre à l'italienne, véritable boîte à bijoux ou du Palast de Berlin avec sa scène de 2800 m² la plus grande du monde, jusqu'au Speakers Corner de Londres où la scène est ... un tabouret ! La scène est aussi un formidable lieu de partage populaire et un lieu d'apprentissage de la culture.

Alors pourquoi ne pas devenir scénographe ou architecte de théâtre ? Demandons aux élèves cette année d'imaginer et de créer leur théâtre idéal, qu'il soit en ville ou à la campagne, éphémère ou imaginaire, grandiose ou de poche ! Toutes les formes d'espaces sont permises pourvu qu'on y raconte des histoires !

Levez le rideau sur les esprits créatifs !

Un dossier complet de références sur le thème sera fourni en septembre 2025.



Article 1 : Inscription et conditions de participation

• Date et modalités d'inscription

Le concours s'adresse aux classes des régions Alsace, Bade-Wurtemberg et Regio Basel. Une participation de classes venant d'autres régions, comme la Lorraine ou la Rhénanie-Palatinat par exemple, est toutefois possible. Le concours est organisé dans plusieurs villes référentes dont la liste est jointe en annexe n°1 du présent règlement. Chacune d'entre elles a un-e référent-e, dont les coordonnées sont également jointes.

Le formulaire d'inscription est joint au présent règlement en annexe n°2.

**Les inscriptions sont à envoyer par mail à l'adresse :
pedagogie@m-ea.eu, tel.: +33 (0)3 88 10 20 61**

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant jusqu'au 19 décembre 2025.

Le concours s'adresse aux élèves d'établissements publics ou privés, de la première année de maternelle jusqu'à la Terminale.

Les participants seront répartis en différentes catégories :

Catégorie 1 : Petites et moyennes sections de maternelle

Catégorie 2 : Grande section de maternelle et CP

Catégorie 3 : CE1-CE2

Catégorie 4 : CM1-CM2

Catégorie 5 : 6^e et 5^e

Catégorie 6 : 4^e et 3^e

Catégorie 7 : 2^e, 1^e et Terminale

La participation des élèves à ce concours nécessite l'accord des parents (ou des représentants légaux). Dans le cas où une seule classe d'une catégorie se présenterait dans une « ville référente », le jury se réserve le droit de placer cette classe dans la catégorie supérieure ou inférieure suivant.



- **Interventions dans les classes et pass Culture**

Si une classe et son/sa professeur·e le souhaitent, un·e architecte ou un·e étudiant·e en architecture peut intervenir dans sa ou ses classes inscrites. Ces interventions se font dans la limite de **4 heures** par classe et la demande doit être validée par la Maison européenne de l'architecture avant le début de l'intervention. La Maison européenne de l'architecture met ensuite le professeur·e en lien avec l'architecte.

Le formulaire de demande d'intervention en classe est joint au présent règlement en annexe n°3.

Il est à envoyer en même temps que votre inscription, par mail à l'adresse : pedagogie@m-ea.eu, tel.: +33 (0)3 88 10 20 61

- Pour les **enseignant·es d'école maternelle ou d'école élémentaire** :
Les heures d'intervention sont financées par la Maison européenne de l'architecture. Le contact d'un·e architecte vous sera transmis dès votre inscription validée et votre demande d'intervention prise en compte. Vous pourrez ensuite convenir ensemble d'une ou plusieurs dates d'intervention, de leur contenu, déroulé etc. Merci de tenir la MEA informée des dates choisies.
- Pour les **professeur·es de collège ou de lycée** :
Les heures d'intervention sont financées par la part collective du pass Culture, budget dédié aux activités d'Éducation Artistique et Culturelle de la classe (de la 6^e à la Terminale). L'intervention de l'architecte en classe s'intègre dans ce cadre-là.
 - Pour plus d'informations sur le pass Culture et ses parts collectives et individuelles : <https://eduscol.education.fr/3013/le-pass-culture-un-dispositif-collectif-pour-les-classes-et-individuel-pour-les-eleves>. Un référent Culture, nommé dans chaque collège et lycée, devrait également pouvoir répondre à vos questions.

Dès que possible, la Maison européenne de l'architecture publiera une « offre » correspondant au nombre d'heures d'intervention demandé. Celle-ci sera visible sur ADAGE et devra être préréservée par le ou la professeur·e, puis confirmée par le ou la chef·fe d'établissement afin de débloquer le budget nécessaire. Les interventions des architectes dans les classes sont facturées 60€/heure.

- Guide d'utilisation de la plateforme Adage : <https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/daac/passeurs-culture>



Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

Le contact d'un·e architecte vous sera transmis dès votre inscription validée et votre demande d'intervention prise en compte. Vous pourrez ensuite convenir ensemble d'une ou plusieurs dates d'intervention, de leur contenu, déroulé etc. Merci de tenir la MEA informée des dates choisies et des heures d'intervention effectuées.

- **Pour bénéficier de plus de 4h d'intervention** : tout projet plus conséquent aux 4 heures proposées par la MEA, devra faire l'objet d'un projet de classe ou d'une Classe d'Initiation à l'Architecture pour les professeurs d'art plastiques au collège financé par le Gip-Acmisa. Pour l'année scolaire 2025-2026, les candidatures aux différents appels à projets sont à renseigner en ligne, directement sur l'application ADAGE avant le mercredi 1 octobre 2025, 18 heures : <https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/daac/adage-application-dediee-a-la-generalisation-de-leducation-artistique-et-culturelle/campagne-pacte-projets-artistiques-et-culturels-en-territoire-educatif/>

Pour toute question concernant le pass Culture ou les dispositifs Gip-Acmisa, merci de contacter **Hélène Riehl**, coordinatrice académique à la Délégation Académique à l'Action Culturelle de l'Académie de Strasbourg : helene.riehl@ac-strasbourg.fr

- **Échanges transfrontaliers**

Si vous le souhaitez, vous pouvez travailler en partenariat avec une classe d'outre-Rhin !

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) soutient la mise en place de projets pédagogiques entre une classe de France et une classe d'Allemagne en région frontalière. La rencontre des élèves des deux pays doit avoir lieu en quatre phases, pas forcément consécutives, dont au minimum deux en présentiel : une en France et une en Allemagne. Les deux autres rencontres peuvent avoir lieu à distance. La subvention forfaitaire est de 800 euros pour tout le projet qui peuvent être répartis à votre convenance entre les deux établissements. Il faut déposer une seule demande pour les deux classes, jusqu'à un mois avant la première rencontre, en envoyant le formulaire par mail à csp@ofaj.org

Formulaire de demande :

https://apps.ofaj.org/files/demande_de_subvention_projets_transfrontaliers.pdf

Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à contacter France Vodovar : frontalier@ofaj.org

Cette opportunité d'échanges de classe reste optionnelle et vous pouvez continuer à inscrire votre classe seule.



- **Dossier thématique**

Pour aider les enseignant-es et professeur-es à aborder le thème, un **dossier de références visuelles** sur le thème est envoyé une fois l'inscription de la classe validée. Il est également téléchargeable sur notre site : <https://www.m-ea.eu/jeune-public-et-etudiants/oscar/>

Article 2 : Caractéristiques des maquettes

- **Nombre**

Pour des raisons de place et d'organisation, chaque classe inscrite peut présenter **4 maquettes maximum**. Le respect de cette consigne sera fortement apprécié par le jury.

- **Matériaux**

La ou les maquettes seront élaborées principalement à partir de matériaux de récupération/recyclables (cartons, emballages, boîtes d'allumettes, capsules, tissus, cordages, etc.) ou de matériaux naturels (bois, terre, végétaux, etc.) récoltés par les participant-es. Il appartient à chaque classe de rassembler le matériel nécessaire en fonction des projets envisagés. Toutes les techniques sont possibles pour la réalisation de la maquette (feutres, crayons, pastels, peintures, collages, etc.).

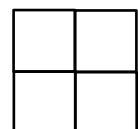
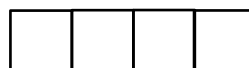
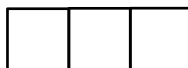
- **Support**

Chaque maquette sera rendue sur la base d'un ou plusieurs panneaux rigides (bois ou cartons) de **dimension standard 50 cm x 50 cm** et de maximum 3 cm d'épaisseur.

Les panneaux pourront être présentés juxtaposés et contigus mais pour des raisons pratiques de déplacement, penser à la manière dont vous transporterez votre maquette ! Les maquettes devront donc être assez robuste pour supporter le transport à votre charge jusqu'au lieu d'exposition, mais également quelques déplacements par la MEA sur place dans le cadre de la mise en place de l'exposition.

Les classes ont la possibilité d'assembler les panneaux pour former une seule grande maquette (jusqu'à 4 panneaux maximum par classe).

Pour une classe, les 4 panneaux 50x50cm peuvent être configurés au choix :





- **Poids et taille**

Chaque panneau support aura une épaisseur maximale de 3 cm, la maquette ne pèsera pas plus de 5 kg afin d'être facilement transportée. La maquette n'a pas de hauteur maximale. Toujours pour faciliter le transport, la maquette devra être démontable, pliable, coulissante, souple, télescopique... Les éléments devront être solidement fixés sur le support.

Article 3 : Rendu des projets

Les maquettes seront à rendre fin avril 2026. Les lieux et dates exactes de dépôt seront communiqués aux inscrit·es courant février – mars 2026.

Les enseignant·es référent·es sont chargé·es du transport des maquettes avant et après l'exposition. Après l'exposition, les maquettes sont impérativement à récupérer ou à jeter par les enseignant·es. Ni la Maison européenne de l'architecture, ni le lieu d'accueil pourront se charger de stocker, ni jeter vos maquettes.

Une enveloppe, scotchée à la maquette, contiendra :

- une copie du formulaire d'inscription (*annexe n°2*),
- le(s) **texte(s) rédigé(s) par les élèves** expliquant le projet : réflexion sur le thème du concours, description de la maquette, approche,

Celle-ci sert au jury pour l'identification rapide des projets et de la classe correspondante.

Merci également de **coller une étiquette sur le support de chaque maquette, afin d'y indiquer le titre, la classe et l'établissement.**

En plus de la maquette, les classes pourront fournir **une sélection de 10 (maximum) photos** imprimées pour présenter le projet ainsi qu'une description de leur processus de travail et de la maquette sur un format imprimé. Les classes qui le souhaitent peuvent se filmer lors de leur travail. Les photos et vidéos seront à transmettre sur une clé USB. L'association et ses partenaires pourront utiliser les photos et vidéos dans le cadre d'expositions et/ou de publications éventuelles.

IMPORTANT : En acceptant l'inscription de leur(s) enfant(s) au concours, les parents autorisent la Maison européenne de l'architecture – Rhin supérieur et ses partenaires culturels à utiliser les photos et films représentant leur(s) enfant(s). Les photos et vidéos seront utilisées uniquement dans le cadre de la promotion du concours. Si les parents ne souhaitent pas que leur(s) enfant(s) figure(nt) sur les photos, merci de l'indiquer à la Maison européenne de l'architecture le jour J ou par mail à l'adresse : pedagogie@m-ea.eu



Article 4 : Composition et délibération du jury

Un jury aura lieu dans chaque « ville référente ». Chaque jury sera composé d'architectes, d'étudiant-es, d'artistes ou plasticien·nes, de professionnel·les du bâtiment et d'enseignant-es des deux côtés du Rhin.

Le jury sera chargé :

- d'examiner les maquettes et textes
- de procéder au classement des projets et de désigner des lauréat·e-s dans chaque catégorie. Les projets seront jugés selon les **critères suivants** :
 - o la pertinence au thème
 - o l'originalité/ la recherche de concept
 - o la qualité de la production/ l'investissement des élèves
 - o la mise en perspective avec un projet ou une référence architecturale
- d'établir un commentaire « synthèse » présentant les travaux rendus, qui sera envoyé à la Maison européenne de l'architecture et remis aux écoles participantes.

Les décisions du jury sont incontestables et irrévocables. En participant, toutes les règles nommées sont acceptées sans réserve. Le jury s'accorde le droit de faire des prix ex-aequo ou de créer une catégorie spéciale s'il l'estime nécessaire et justifié.

Article 5 : Récompenses

Dans chaque catégorie, trois maquettes lauréates seront récompensées par un prix : 1^{er} prix, prix du jury ou coup de cœur.

Toutes les classes participant au concours recevront un sac de cadeaux, qu'elles soient lauréates ou non. Les classes ne pouvant pas participer à la remise de prix doivent récupérer leurs cadeaux au lieu d'accueil de la remise de prix ou dans les bureaux de la MEA (Strasbourg). Aucun cadeau ne pourra être envoyé par la poste.

Article 6 : Remise des prix

La remise des prix fera l'objet, dans chaque « ville référente », d'une manifestation spécifique. Les enseignant-es responsables des classes participantes seront informé-es en février-mars 2026 des dates et horaires de ces manifestations.



Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

Une exposition des maquettes sera organisée entre fin avril et mi-juin dans chaque ville référente, à la suite de la remise des prix.

Article 7 : Gestion des données

Les données des participant·es au concours ne seront pas communiquées.



Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

Nous remercions nos partenaires !



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BAUKULTUR
BADEN-WÜRTTEMBERG



**Architektenkammer
Baden-Württemberg**



**Baden-Württemberg
Ministerium für Landesentwicklung
und Wohnen**

BDA

**BUND
DEUTSCHER
ARCHITEKTINNEN
UND ARCHITEKTEN**

**ORDRE
DES
ARCHITECTES**
Grand Est





Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

ANNEXE 1 : Liste des contacts des référent-es par ville

BASEL: Nevena TORBOSKI

Tel.: +41 (0)76 384 64 94, nevena.torboski@drumrum-raumschule.ch

COLMAR : Isabelle MALLET

Tel.: +33 (0)6 82 83 49 22, i.mallet@calixo.net

FREIBURG : Sara ROSENSTIEL

Tel. : +49 (0)176 63026024, sararosenstiel@gmail.com

KARLSRUHE : Susanne BÖHM

Tel.: +49 (0)721 22546, susanne.boehm@akbw.de

MULHOUSE : Sarah FAVRAT

Tel.: + 33 (0)6 23 14 26 57, sarahfavrat@gmail.com

STRASBOURG : Arnaud BACKER

Tel.: +33(0)6 98 12 19 16, a.backer@mayker.fr



ANNEXE 2 : Formulaire d'inscription

Date limite d'envoi :

- classes françaises : 19 décembre 2025
- classes allemandes : 19 décembre 2025
- classes suisses : 27 février 2026

Je soussigné(e),
professeur·e de
l'école.....

inscris..... classe(s)¹ de mon école pour la participation définitive à OSCAR, le jeu-concours élèves transfrontalier 2025/26, 18ème édition, organisé par la Maison européenne de l'architecture – Rhin supérieur et ses partenaires. Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation pour le jeu-concours.

Adresse de l'école et coordonnées du/de la professeur·e
(adresse e-mail et numéro de téléphone nécessaires) :

.....

.....

Détails des classes participantes

Catégorie ²	Nom de la classe	Nombre d'élèves	Nom du/de la professeur·e

☐ Accord droit à l'image

Date / Signature

1 : nombre de classes

2 : catégorie 1: petite et moyenne section de maternelle ; catégorie 2: grande section de maternelle et CP ; catégorie 3: CE1 et CE2 ; catégorie 4: CM1 et CM2 ; catégorie 5: 6^{ème} et 5^{ème} ; catégorie 6: 4^{ème} et 3^{ème} ; catégorie 7: 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale



Maison européenne de l'architecture
Rhin supérieur
Europäisches Architekturhaus
Oberrhein

ANNEXE 3 : Demande d'intervention d'un·e professionnel·le en architecture (architecte ou diplômé·e en architecture)

Demandes à déposer avant 19 décembre 2025

Dans le cadre de OSCAR, le jeu-concours élèves transfrontalier 2025/26, je souhaite l'intervention d'un·e architecte ou d'un·e diplômé·e en architecture dans ma / mes classe(s)

Nom de l'école :

.....

Nom de la classe :

.....

Mission(s) souhaitée(s) - présentation de la profession architecte, soutien pour l'approche à la thématique ou à la construction ...

.....

.....

Nombre d'heures d'intervention souhaitées (maximum 4 heures par classe)

.....

Période d'intervention souhaitée (préciser le ou les mois possibles)

.....

Nom et contact de l'enseignant·e

.....